Envoyé en préfecture le 31/01/2026
Reçu en préfecture le 31/01/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260128-02_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2026

Délibération n° 02/2026

Objet : Convention avec l'Association AILES

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 28 janvier, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le 20 janvier deux mille vingt-six.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Philippe MAINGUY, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Séverine JAOUEN, Sabine MARANGONI, Marion LE JORT.

Représentés : Karine LE COURANT (pouvoir Françoise GUILLERM)

Séverine JAOUEN a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose :

L'hébergement temporaire des jeunes, des actifs et des saisonniers est un enjeu identifié par Roi Morvan communauté dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.

Roi Morvan Communauté compte près de 6.500 jeunes de moins de 30 ans, et plus de 10.500 actifs âgés de 15 à 64 ans. Simultanément, il existe sur le territoire une forte tension sur le parc locatif : peu d'annonces, des loyers inaccessibles pour les actifs, les jeunes et les saisonniers, et un manque d'hébergements ou de logements dédiés. Cela engendre des problématiques de mal-logement de travailleurs et retarde l'autonomie résidentielle des jeunes.

53 % des communes et plusieurs entreprises soulignent des difficultés pour loger les jeunes et les saisonniers, en raison d'une demande élevée et d'une offre insuffisante, tant en quantité qu'en diversité.

L'offre actuelle de logements des jeunes à l'échelle de RMCom se limite aux Résidences Habitat Jeunes, avec 30 places prévues d'ici 2027, avec l'inauguration en mars 2024 de la première antenne à Guiscriff d'une capacité de 10 places.

Pour répondre à ces besoins, la communauté de communes souhaite créer un réseau d'habitat multisites et multiformes, offrant des solutions temporaires et adaptées aux jeunes et aux travailleurs, en les rapprochant de leurs lieux d'emploi.

Depuis plusieurs mois, RMCom collabore avec l'Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) pour développer des actions concrètes sur cette thématique. Afin d'étudier d'envisager des solutions sur l'ensemble du territoire, les communes seront associées à cette réflexion.

Envoyé en préfecture le 31/01/2026
Reçu en préfecture le 31/01/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260128-02_2026-DE

L'AILES, engagée dans la thématique de l'habitat de transition, propose une gamme de services visant à faciliter l'accès au logement. Cela inclut la gestion d'un parc de logements diversifié, l'accompagnement des personnes dans leur recherche de logement, et le développement de projets favorisant la mixité sociale et l'intégration des différents publics.

La convention (en annexe) proposée établit un cadre pour le partenariat, divisé en deux phases :

1- Une première phase d'accompagnement de projet.

L'association participe et/ou anime des réunions en lien avec les professionnels de RMCom tant sur le territoire de la Communauté de Communes ou là où sa présence s'avère nécessaire. En lien avec les élus, les professionnels et les entreprises, un programme d'action sera proposé.

2- Une deuxième phase de déploiement et de gestion de solutions d'hébergements sur les communes volontaires du territoire.

L'Association proposera le développement de solutions à court, moyen et long terme : développer un programme de cohabitation solidaire sur le territoire : TISS'AGES et Hébergement temporaire chez l'Habitant / développer des solutions de logements pour les jeunes, les actifs et les saisonniers / développer des solutions d'habitat léger.

La présente convention cadre est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la signature.

Pour la mise en place de la phase 1, l'les partenaires travailleront ensemble sur les différentes programmations, les temps de rencontre et d'animation. Aucune participation financière ne sera demandée.
Pour la mise en place de la phase 2, l'AILES, RMCom et les communes membres se réuniront pour définir ensemble les conditions d'une contribution financière pour le déploiement et la gestion de solutions d'hébergements temporaire sur le territoire.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :
- Valider le projet de convention avec l'Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) pour développer des solutions d'habitats temporaires pour les jeunes, les actifs et les saisonniers sur le territoire de Roi Morvan Communauté.
- D'autoriser Mme La Maire à signer la convention.

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)